



**Présentation brève et synthétique  
du budget primitif 2026**

Janvier 2026

**Table des matières**

1. Les éléments de contexte.....	3
2. Les priorités budgétaires de l'année.....	3
3. La section de fonctionnement.....	3
3.1 Les recettes de fonctionnement.....	4
3.2 Les dépenses de fonctionnement.....	5
3.2.1 Les charges à caractère général.....	7
3.2.2 Les charges de personnel.....	7
3.3.3 Les autres charges de gestion courante.....	8
4. La section d'investissement.....	8
4.1 Les recettes d'investissement.....	8
4.2 les dépenses d'investissement.....	10
4.2.1 Les immobilisations incorporelles.....	11
4.2.2 Les immobilisations corporelles.....	11
4.2.3 Les immobilisations en cours.....	12
5. Le montage consolidé (fonctionnement et investissement) .....	12
6. Endettement et capacité de désendettement.....	12
7. Les ratios financiers obligatoires.....	13

## **1. Les éléments de contexte**

Comme l'année dernière, le budget 2026 est présenté, sans que la Loi de finances n'ait été encore votée. A ce jour, seule une loi spéciale a été adoptée par le Parlement afin d'assurer la continuité des financements de l'Etat, notamment en ce qui concerne la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ou encore le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

Dans la continuité de 2025, le budget est présenté encore cette année avant le vote du compte administratif 2025. Il conviendra donc de présenter un budget supplémentaire en cours d'année qui intégrera les résultats constatés à fin 2025.

## **2. Les priorités budgétaires de l'année**

Les priorités budgétaires ont celles qui ont été présentées dans le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) du 9 décembre 2025, à savoir :

- Assurer l'efficience et l'efficacité des services publics dans un contexte financier de plus en plus contraint
- Maintenir une épargne brute conforme aux ratios de santé financière et constituant un levier les investissements
- Poursuivre les investissements prévus sur le mandat
- Etablir une projection d'endettement de la collectivité devant être en deçà de la capacité de désendettement de 12 ans, seuil critique pour les communes de même strate.

Compte tenu des évolutions constatées sur ce mandat et des contraintes exogènes (réduction du déficit public de l'Etat, ...), la Ville continuera à améliorer l'efficience de l'action publique afin d'éviter « l'effet ciseaux » projetés sur les dépenses et recettes de fonctionnement

Financièrement, l'objectif principal est de maintenir un niveau suffisant d'autofinancement pour continuer d'investir pour Chevigny et les chevignois.

## **3. La section de fonctionnement**

Pour rappel, le budget de la Ville est constitué de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Chacune comporte des dépenses et des recettes.

La section de fonctionnement, comme l'ensemble du budget de la Ville, a été construit sur la base de recettes prudentes et optimisées.

### **3.1 Les recettes de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement comprennent notamment :

- **Les atténuations de charges (chapitre 13)** : il s'agit des remboursements par la sécurité sociale et l'assureur de la communauté de communes des congés pour longue maladie, longue durée, accident du travail et congés maternité octroyés aux agents. Les cas de survenance et d'admission d'une année sur l'autre sont peu prévisibles.
- **Les produits des services (chapitre 70)** : il s'agit notamment des redevances issues des club jeunesse, des spectacles, de la médiathèque, de la Maison de l'Enfance, du périscolaire et de la restauration scolaire, de la redevance de la Tête et des Jambes, des concessions dans les cimetières, de la redevance d'occupation du domaine public, des redevances perçues à la piscine, ...
- **Les impôts et taxes (chapitre 73)** : sont compris dans les impôts et taxes, les attributions de compensation et la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versées par Dijon Métropole.
- **La fiscalité locale (chapitre 731)** : elle comprend les impôts locaux, la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), les droits de place, la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) et les droits de mutation.
- **Les dotations et participations (chapitre 74)** : ce chapitre intègre notamment la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Etat, les participations de la CAF, les compensations au titre des exonérations de taxe foncière, les subventions du Département, le FCTVA, ...
- **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)** : il s'agit des revenus locatifs perçus sur les immeubles de la Ville ainsi que les ventes de mobilier inutilisé par les services techniques notamment.
- **Les produits financiers (chapitre 76)** correspondent aux parts sociales du Crédit Agricole
- **Les produits exceptionnels (chapitre 77)** comprennent la plupart du temps des annulations de mandats
- **Les reprises d'amortissement, dépréciation et provision (chapitre 78)** : ce chapitre tient compte des reprises sur les provisions

Comme évoqué ci-dessus, les recettes de fonctionnement n'intègrent pas les résultats de fonctionnement constatés à fin 2025. Elles seront intégrées dans le budget supplémentaire.

A noter que les impôts locaux ne tiennent compte ni de hausse des taux, ni de réévaluation des bases d'imposition. Le budget 2026 a été sur la base des taux 2025, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43.99%

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 80,90%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11,64%

Pour 2026, les recettes de fonctionnement se répartissent comme suit :

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP 2026</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	- €
013	Atténuations de charges	135 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 006 400,00 €
73	Impôts et taxes	1 704 518,00 €
731	Fiscalité locale	7 037 700,00 €
74	Dotations et participations	2 348 500,00 €
75	Autres produits de gestion courante	116 100,00 €
76	Produits financiers	40,00 €
77	Produits exceptionnels	5 000,00 €
78	Reprises d'amortissement, dépréciation et provision	2 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 100,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>12 383 358,00 €</b>

### 3.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment :

- **Les charges à caractère général (chapitre 011)** : il s'agit notamment de l'ensemble des charges d'eau, d'électricité, les combustibles, les produits d'entretien, les consommables, les contrats de prestations de service, les fournitures administratives et scolaires, les locations immobilières, la maintenance des équipements, les assurances, la documentation technique, les dépenses liées aux fêtes et aux cérémonies, les frais de communication, les frais d'entretien des locaux confiés à des prestataires, le carburant, l'alimentation,...
- **Les charges de personnel et les frais assimilés (chapitre 012)** correspondent principalement à la rémunération des agents titulaires et contractuels, aux cotisations URSSAF, aux cotisations aux caisses de retraites, aux ASSEDIC, à la médecine du travail, aux primes, ...
- **Les atténuations de produit (chapitre 014)** incluent les dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants ainsi que la contribution au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).
- **Le virement à la section d'investissement (autofinancement – chapitre 023)** est l'une des variables d'ajustement du budget supplémentaire.
- **Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)** correspondent aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

- **Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)** comprennent notamment les créances admises en non valeur et les créances éteintes, les adhésions aux organismes extérieurs ainsi qu'à l'école privée, les indemnités des élus ainsi que les cotisations à la sécurité sociale et à la retraite des élus, les frais de formation des élus, les subventions aux associations, la participation au CCAS, les subventions aux écoles pour les voyages scolaires, les droits d'utilisation, ...
- **Les charges financières (chapitre 66)** intègrent exclusivement les intérêts de la dette.
- **Les charges exceptionnelles (chapitre 67)** incluent les titres annulés sur les exercices précédents.
- **Les dotations aux dépréciations des actifs circulants (chapitre 68)** constituent des dotations liées aux créances douteuses.

Pour 2026, les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP 2026</b>
011	Charges à caractère général	3 055 644,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	7 250 000,00 €
014	Atténuations de produits	20 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	681 454,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 113 260,00 €
66	Charges financières	256 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	2 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>12 383 358,00 €</b>

### *3.2.1 Les charges à caractère général*

A noter pour les charges à caractère général :

- 50 000,00 € de facture d'eau et d'assainissement
- 180 000,00 € de factures d'électricité
- 200 000,00 € de factures gaz
- 32 000,00 € de carburant
- 77 080,00 € de contrats prestations de service pour la médiathèque, le RPE, le multi-accueil, les finances, la piscine, la voirie, le sport, la restauration (location et entretien des tenues), ...
- 136 100,00 € d'évènementiel (spectacles, pièces de théâtre, concert du nouvel an, concert de rentrée, ...)
- 9 000,00 € pour la médiathèque (nuit de la lecture, spectacles, fêtes du jeu, petits champions de la lecture, ...)

- 26 350,00 € pour le multi-accueil (dont 25 000,00 € pour la restauration via SHCB)
- 283 500,00 € pour la restauration scolaire (SHCB)
- 118 000,00 € pour l'ALSH (activités pédagogiques, repas et goûters)
- 322 050,00 € de maintenance (services techniques, piscine, sport, SSIAP, informatique)
- 50 000,00 € d'assurances
- 69 000,00 € au titre des espaces verts (terreau)
- 70 000,00 € pour l'entretien des bâtiments en régie, 80 000 € pour l'entretien par les entreprises
- 100 000,00 € pour l'entretien des espaces verts
- 62 000,00 € pour l'entretien des véhicules
- ...

Les crédits concernant les fluides et l'entretien des espaces verts seront ajustés lors du BS.

### *3.2.2 Les charges de personnel*

Elles représentent la somme de 7.250.000 € en 2026.

Comme évoqué dans le rapport d'orientations budgétaires, les hausses marginales concernent la hausse de la cotisation à la CNRACL et la progression naturelle des carrières.

A noter que les charges de personnel pourraient évoluer suite aux besoins de réorganisation des services et à la possibilité de reprendre certaines activités en régie.

### *3.3.3 Les autres charges de gestion courante*

Cette somme de 1.132.921 € regroupe notamment :

- Les indemnités des élus (166 500 €)
- L'adhésion à différents organismes : mission locale, maires de côte d'or, passeport du civisme, ville amie des aînés, communes forestières (59 350,00 €)
- Les subventions aux associations (500 000,00 €)
- 281 100,00 € pour la subvention versée au CCAS (Les charges de personnel du CCAS sont assurées par le budget principal de la Mairie et font l'objet d'un remboursement par le CCAS, tout comme les charges de fonctionnement)

**La présentation des dépenses de fonctionnement par nature permet d'identifier :**

- 2 289 105,00 € pour les services généraux
- 335 860,00 € pour la sécurité
- 2 152 784,00 € pour l'enseignement, la formation et l'apprentissage

- 2 722 140,00 € pour la culture, vie sociale, la jeunesse et le sport
- 1 266 635,00 € pour la santé et l'action sociale

## 4. La section d'investissement

### 4.1 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement comprennent :

- **Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (chapitre 021)** qui est l'une des variables d'ajustement du budget supplémentaire.
- **Les produits des cessions d'immobilisation (chapitre 024)** qui correspondent aux décisions de vente prise par le conseil municipal
- **Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)** qui correspondent aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles
- **Les opérations patrimoniales (chapitre 041)** : équilibré en dépense et en recette, le chapitre 041 retrace les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement. Il s'agit par exemple du basculement des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation au compte de travaux correspondant, de remboursement d'avance, d'intégration de bien sans maître...
- **Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10)** qui comprennent notamment le FCTVA perçu sur les investissements
- **Les subventions (chapitre 13)** qui correspondent aux subventions notifiées obtenues pour la réalisation des investissements.

Chapitre	Libellé	BP 2026
021	Virement de la section de fonctionnement	- €
024	Produits des cessions d'immobilisations	60 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert	681 454,00 €
041	Opérations patrimoniales	133 841,64 €
10222	FCTVA	500 000,00 €
13	Subventions (RAR)	2 765 017,40 €
16	Emprunts	3 880 917,60 €
<b>TOTAL</b>		<b>8 021 230,64 €</b>

Les subventions à percevoir concernent :

Objet de la dépense	Financeur	Montant
SUBVENTION 100% COTE D'OR BUISSON ROND	CONSEIL DEPARTEMENTAL COTE OR	400 000,00 €

SUBVENTION FONDS VERT BUISSON ROND	ETAT P 503	1 029 614,60 €
SUBVENTION CAF VERT BUISSON ROND	CAF DE LA COTE D'OR	300 000,00 €
PAE ALLEE DES POETES	GROUPE HGH	171 810,98 €
SUBVENTION GRANDS PROJETS SKATE PARK	CONSEIL DEPARTEMENTAL COTE OR	75 400,00 €
SUBVENTION CAMERAS 2024	CONSEIL DEPARTEMENTAL COTE OR	25 000,00 €
SUBVENTION EFFILOGIS BUISSON ROND ELEMENTAIRE	CONSEIL REGIONAL BFC	96 000,00 €
SUBVENTION EFFILOGIS BUISSON ROND MATERNELLE	CONSEIL REGIONAL BFC	96 000,00 €
SUBVENTION GRANDS PROJETS ACCUEIL MAIRIE	CONSEIL DEPARTEMENTAL COTE OR	334 826,32 €
SUBVENTION DETR ACCUEIL MAIRIE	ETAT P 503	236 365,50 €

La section d'investissement est équilibrée grâce à la réalisation d'un emprunt de 3 880 917,60 € qui sera potentiellement diminué dans le cadre du budget supplémentaire.

#### 4.2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissements comprennent :

- **Le solde d'exécution de la section d'investissement reporté (chapitre 001)** qui apparaîtra au budget supplémentaire
- **Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040)** qui correspondent aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles
- **Les opérations patrimoniales (chapitre 041)** qui sont des remboursements d'avance, l'intégration des biens sans maître, le basculement des frais d'études et d'insertion suivis de réalisation au compte de travaux correspondant.
- **Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16)** correspondant aux remboursements des emprunts en cours et potentiellement ceux contractés sur l'année
- **Les immobilisations incorporelles (chapitre 20)** qui constituent des biens non physiques tels que des logiciels par exemple
- **Les immobilisations corporelles (chapitre 21)** qui constituent des biens physiques
- **Les immobilisations en cours (chapitre 23)** qui comprennent les biens non terminés à la date de clôture de l'exercice

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>BP 2026</b>
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 100,00 €
041	Opérations patrimoniales	133 841,64 €
16	Emprunts et dettes assimilées	724 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	81 079,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 757 220,11 €
23	Immobilisations en cours	4 296 989,89 €
<b>TOTAL</b>		<b>8 021 230,64 €</b>

#### *4.2.1 Les immobilisations incorporelles*

La somme de 81 079,00 € tient compte notamment :

- de provisions pour des missions de prestations intellectuelles (architecte ou autres) (10 000,00 €)
- des frais d'insertion pour les travaux (3 500,00 €)
- des logiciels et autres notamment pour le service RH, pour la médiathèque (15 000,00 €)
- des frais pour diverses études (15 000,00 €)
- 

#### *4.2.2 Les immobilisations corporelles*

La somme de 2 757 220,11 € tient compte notamment :

- de l'acquisition de parcelles non bâties (15 000,00 €)
- des bornages (15 000,00 €)
- des plantations d'arbres dont le défi 1000 arbres (15 000,00 €)
- des imprimés et jeux pour la médiathèque (29 000,00 €)
- de matériel pour la voirie (16 000,00 €)
- des travaux sur les bâtiments administratifs (153 500,00 €)
- des aménagements sur les bâtiments scolaires (58 500,00 €)
- de la rénovation des vestiaires MAS (1 700 000,00 €)
- du mobilier sur Buisson Rond (50 000,00 €)
- des caméras de vidéosurveillance (50 000,00 €)
- des aménagements en termes de mobilier à Ez Allouères (15 500,00 €)
- ...

#### *4.2.3 Les immobilisations en cours*

La somme de 4 296 989,89 € tient compte notamment :

- des travaux de rénovation de Buisson Rond
- du relamping phase 3
- des travaux de voirie (273 000,00 €)
- de l'aménagement du rond-point du centre-ville et des abords (30 000,00 €)
- ...

**La présentation des dépenses d'investissement par nature** permet d'identifier :

- 957 700,00 € pour les services généraux,
- 52 200,00 € pour la sécurité,
- 3 690 300,00 € pour l'enseignement, la formation et l'apprentissage,
- 1 994 750,00 € pour la culture, la vie sociale, la jeunesse et le sport,
- 15 113,00 € pour la santé et l'action sociale

## **5. Montant consolidé (fonctionnement et investissement)**

En 2026, le montant consolidé du budget primitif est de 20 404 588,64 € (contre 20 567 564,76 € sur le BP 2025).

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Fonctionnement	12 383 358,00 €	12 383 358,00 €
Investissement	8 021 230,64 €	8 021 230,64 €
<b>Total</b>	<b>20 404 588,64</b>	<b>20 404 588,64 €</b>

## **6. Endettement et capacité de désendettement**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'encours de la dette était de 10 479 241,02 €, soit un ratio par habitant de 933 €.

A cette date, la capacité de désendettement était de 5,8 années. Pour mémoire, il est classiquement admis que le seuil de prudence est 10 années et le seuil d'alerte de 12 années pour le bloc communal.

## 7. Les ratios financiers obligatoires

	<b>2026</b>	<b>2025</b>
1. Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	1 042,11 €	1 039,12 €
2. Recettes réelles de fonctionnement par habitant	1 100,30 €	1 111,39 €
3. Dépenses d'équipement brut par habitant	635,43 €	645,61 €
4. Encours de dette par habitant	933,23 €	628,60 €
5. DGF par habitant	50,05 €	56,71 €
6. Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonct.	61,96 %	58,84 %
7. Dépenses réelles de fonct. Et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	100,57 %	97,96 %
8. Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	57,75 %	58,09%
9. Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement	84,82 %	56,56 %
10. Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	5,29 %	6,50%